



TMS
TROUBLES
MUSCULOQUELETTIQUES

**ANALYSER LE TRAVAIL
POUR MAÎTRISER
LE RISQUE**

Faire appel à un prestataire
en ergonomie



En quoi l'ergonomie peut-elle vous être utile ?

Les troubles musculosquelettiques (TMS) ont une composante professionnelle avérée. Des facteurs de risque multiples sont à rechercher dans les situations de travail. Pour cela, l'analyse du travail s'impose et nécessite des compétences en ergonomie.

→ L'ergonomie est nécessaire pour maîtriser le risque TMS.

Qu'est-ce que l'ergonomie ?

L'ergonomie consiste à analyser le travail pour comprendre la survenue des situations à risque et identifier les leviers pour agir. Elle s'appuie sur des enquêtes, des observations, des échanges, des mesures et l'animation de groupes de travail. Pour trouver ces compétences, il est possible de faire appel aux services prévention des Carsat/Cramif/CGSS ou aux services de prévention et de santé au travail (SPST). Il existe également des entreprises qui proposent des prestations de conseils en ergonomie.

Passer commande d'une prestation en ergonomie peut s'avérer nécessaire lorsque ces compétences n'existent pas en interne ou ne sont pas disponibles auprès des partenaires habituels de l'entreprise (Carsat/Cramif/CGSS ou SPST).



Comment passer commande d'une prestation en ergonomie ?

Formaliser un cahier des charges est l'occasion de clarifier, structurer vos besoins et ainsi de disposer d'éléments factuels utiles à l'évaluation des réponses reçues suite à votre consultation. En précisant bien ce que vous attendez, les propositions concernant la prestation seront ainsi plus pertinentes et votre choix sera facilité.

→ Un cahier des charges est indispensable pour passer commande d'une prestation en ergonomie dans le cadre d'une action de prévention des TMS.

Que doit contenir le cahier des charges ?

Le cahier des charges doit préciser le contexte de la demande, détailler les objectifs visés, énoncer des principes d'action adaptés à votre entreprise. Il sera nécessaire que vous demandiez des précisions sur la démarche et les outils mis en œuvre, les délais et les modalités de restitution des résultats...

→ Pour vous aider à rédiger votre cahier des charges, vous pouvez vous référer au guide INRS ED 860.

Combien ça coûte ?

Cela dépend de l'intervention demandée et du mode de facturation de la prestation de conseils en ergonomie. Les services prévention des Carsat/Cramif/CGSS peuvent, sous conditions, proposer des aides financières pour accompagner votre projet. Le temps dédié à la participation de vos salariés est également à intégrer dans le total des coûts générés.

L'investissement réalisé dans une démarche de prévention des TMS permet de préserver la performance sociale et économique de votre entreprise.

Est-ce que le prestataire en ergonomie connaît mon entreprise ?

Sa connaissance des entreprises d'une part, et ses compétences d'autre part, lui permettent d'analyser et de comprendre n'importe quelle situation de travail afin de proposer des solutions adaptées. Vous aurez une idée plus précise de sa pratique en lui demandant ses références.

→ L'ergonome sait gérer une diversité de contextes d'intervention. Bien vous connaître fait partie de sa mission.

Le prestataire va-t-il résoudre seul mon problème de TMS ? Quels autres acteurs seront impliqués ?

C'est en s'appuyant sur les ressources de l'entreprise qu'il va pouvoir mettre ses compétences au service de la résolution de votre problème. Le prestataire travaillera avec les différents services de l'entreprise, la direction et l'encadrement, les salariés, les représentants du personnel... Vous pouvez également solliciter les services prévention des Carsat/Cramif/CGSS et l'équipe pluridisciplinaire de votre SPST pour vous accompagner dans votre démarche.

→ Le prestataire n'agit pas seul, mais avec vous !



Pour en savoir +

Disponible sur www.inrs.fr

- Passer commande d'une prestation ergonomique dans le cadre d'une action de prévention des troubles musculosquelettiques, ED 860
- Les TMS, tous concernés ! ED 6387
- Démarche de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS), ED 6518
- Troubles musculosquelettiques (TMS), dossier web



Institut national de recherche et de sécurité
pour la prévention des accidents du travail
et des maladies professionnelles
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris
Tél. 01 40 44 30 00 • info@inrs.fr

Édition INRS ED 6547

1^{re} édition | février 2025 | 3 000 ex. | ISBN 978-2-7389-2959-4
Conception graphique : Eva Minem - Impression : Monsoise

L'INRS est financé par la Sécurité sociale
Assurance maladie - Risques professionnels